



Lancement de la CAMU

Evolution préoccupante du projet

01



Caisse d'Assurance Maladie Universelle

Depuis environ dix ans, le Gouvernement congolais œuvre à instaurer une couverture maladie obligatoire pour toute la population de la République du Congo. La première phase de ce projet a débuté en juin 2014 avec la création du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU), régie par la loi n° 37-201. Cependant, le projet n'a connu aucune avancée significative jusqu'à l'introduction, dans la Loi de Finances 2021, d'une "Contribution de solidarité nationale pour la couverture de l'assurance maladie universelle", fixée à 0,5 % sur les salaires bruts excédant 500 000 FCFA par mois.

Il convient de noter que la Caisse d'Assurance Maladie Universelle (CAMU), pour laquelle ces fonds étaient destinés, n'a été instituée qu'en mai 2023 par la loi n° 19-2023 du 27 mai 2023, et que son Directeur Général, M. Félix MOUKO, n'a été nommé que le 7 octobre 2024. À ce jour, les fonds collectés auprès des employeurs depuis janvier 2021 n'ont toujours pas été transférés à la CAMU, compromettant ainsi son lancement en raison d'un financement insuffisant.

Début 2023, la CAMU a lancé une campagne d'enrôlement ciblée dans le secteur privé, notamment dans les domaines bancaire, pétrolier, para-pétrolier et industriel. Cette campagne visait à enrôler 20 000 travailleurs pour un lancement pilote en fin d'année 2023. À ce jour, environ 18 000 employés ont été partiellement inscrits, mais moins de 1 000 d'entre eux ont fourni les documents nécessaires pour finaliser leur inscription.

Pour un lancement effectif de la couverture santé, plusieurs étapes restent à franchir, dont le conventionnement des formations sanitaires (FOSA : hôpitaux, centres de santé publics, cliniques, laboratoires médicaux, pharmacies, etc.) ainsi que la publication de vingt décrets par le Gouvernement pour encadrer le fonctionnement de ce régime. De nombreuses zones d'ombre subsistent quant à la place des assurances santé privées dans le futur système, les modalités de remboursement des prestations effectuées par les FOSA, ainsi que les protocoles de soins et les tarifs des services médicaux. La liste des éléments non définis reste longue.

Malgré ces débuts chaotiques, la nouvelle Direction Générale s'est fixée pour objectif de mettre en œuvre la couverture maladie en accélérant le calendrier, avec pour ambition d'atteindre 600 000 assurés d'ici fin 2025.

En octobre, une rencontre a eu lieu entre le Directeur Général de la CAMU et le Président d'Unicongo. M. MOUKO a exprimé sa volonté de démarrer effectivement la couverture santé en janvier 2025, avec une entrée en vigueur des contributions des entreprises dès octobre 2024. Le Président d'UNICONGO lui a signalé que les entreprises privées ne peuvent en aucun cas adapter leurs systèmes de paie en si peu de temps pour intégrer le prélèvement et le versement des contributions destinées à la CAMU. Il a rappelé que nombre d'entre elles disposent déjà de dispositifs de couverture (assurances santé, centres médico-sociaux, remboursements à l'acte des frais de santé, etc.) et qu'un passage à la couverture CAMU, qu'elle remplace ou complète ces dispositifs, nécessiterait une préparation d'au moins six mois.

Lors de cet échange, le Président DJOMBO a exprimé son étonnement de voir le secteur privé ciblé en priorité pour le lancement, en particulier dans les secteurs qui offrent déjà une couverture complète à leurs employés et ayants droit. Il a suggéré qu'il serait plus pertinent de prioriser les personnes non ou mal couvertes, comme les populations vulnérables, les retraités, les étudiants et les acteurs du secteur informel.

Pour UNICONGO, il apparaît que l'objectif de l'Exécutif est de faire financer par le secteur privé un système de couverture dont les principaux bénéficiaires ne seraient pas ses employés. Dans l'état actuel des choses, la CAMU sera lancée précipitamment en 2025, sans offre de santé adaptée et en remettant en cause les systèmes de couverture santé existante.

Bien que le niveau des cotisations ponctionné sur le secteur privé soit très impactant pour la trésorerie des entreprises, 6,27 % de la masse salariale brute, les seules cotisations du secteur privé ne suffiront pas à couvrir 600 000 personnes. Nous nous acheminons vers un système structurellement déficitaire, ce qui forcera les entreprises qui le font déjà à continuer la couverture de leurs salariés en plus de la cotisation à perte à la CAMU. La majorité des sociétés ne pourront pas se le permettre, et ce sont les salariés et leurs ayants droit qui en pâtiront.

Dans ce contexte, le Gouvernement devrait assumer sa démarche en pérennisant la taxe de solidarité et en l'élargissant à l'ensemble des salariés, en permettant que ce soit la seule contribution du secteur privé au financement de la CAMU, tout en laissant aux entreprises la possibilité d'y adhérer de façon optionnelle.

Le patronat congolais réaffirme son soutien à la mise en place d'un système d'assurance maladie universelle au Congo tant qu'il est orienté en priorité vers ceux qui en ont le plus besoin, tels que les personnes vulnérables, les retraités et les chômeurs, et s'il garantit la viabilité financière du régime.

TVA amont pétrolier

UNICONGO réclame une révision

02

Le lundi 28 octobre, une réunion avec les ministères du Budget et des Hydrocarbures, la Banque Mondiale, UNICONGO et ses membres concernés a été organisée pour discuter de l'application de la TVA à l'amont du secteur pétrolier.

Cette rencontre a permis aux membres de la Fédération Pétrole d'UNICONGO de présenter leurs **inquiétudes concernant le décret n° 2023-1737** du 12 octobre 2023 relatif à la TVA dans ce secteur. Contrairement aux attentes initiales, la réunion n'a pas abouti à une entente. La Banque Mondiale, qui espérait un consensus pour l'application du décret en l'état, a dû entendre les réserves d'UNICONGO, qui a souligné son inapplicabilité dans sa forme actuelle.

Au cœur des échanges, trois problématiques majeures ont été soulevées par UNICONGO :

- **Incompatibilité avec les clauses de stabilité des Contrats de Partage de Production (CPP) :** UNICONGO a rappelé que les « centimes additionnels » introduits par le décret ne sont pas récupérables. De plus, ces dispositions remettent en question la stabilité fiscale garantie dans les CPP, des contrats en cours d'exécution, dont les avenants fiscaux, signés et publiés au Journal Officiel en août 2022, bénéficient d'une valeur légale en tant que lois spéciales.
- **Défaillances dans le processus de remboursement de la TVA :** les incertitudes concernant le financement du compte spécial destiné aux **remboursements de la TVA** restent une source de préoccupation. M. YANGA, Directeur de la Réglementation et du Contentieux des Impôts, a tenté de clarifier ce point, mais a admis que le problème reste non résolu.
- **Non-respect de la hiérarchie des textes législatifs :** UNICONGO a relevé que la loi sur la TVA a été modifiée et ne prévoit plus de modalités spécifiques au secteur pétrolier, suite à la refonte de l'ancien article 38. Désormais, sauf dérogation spéciale, les dispositions de la TVA devraient suivre le droit commun, mais le décret actuel entre en contradiction avec **l'article 39 de la loi sur la TVA et l'article 165 du Code des Hydrocarbures**.

Face à ces critiques, il a été convenu qu'UNICONGO transmettrait une **version actualisée de ses observations écrites** pour permettre aux autorités publiques de réexaminer le décret et d'envisager d'éventuelles modifications. Pour UNICONGO, cette réunion a marqué un premier pas vers la reconnaissance de l'inapplicabilité du décret dans sa forme actuelle, ouvrant la voie à une révision.

Projet Loi de Finances 2025

Mesures controversées et équilibre budgétaire

03



Le projet de Loi de Finances pour 2025 de la République du Congo, récemment présenté par le **Ministre Ludovic NGASTE** devant l'Assemblée Nationale et le Sénat, introduit des réformes notables censées viser à renforcer la stabilité économique et la résilience budgétaire du pays dans un contexte mondial difficile. Ce budget prévoit des **dépenses totales de 2 233,2 milliards FCFA**, marquant une augmentation de 12,3 %, et des **recettes budgétaires en hausse de 8,5 %**, pour atteindre **2 826,6 milliards FCFA** en 2025.

Parmi les **principales nouveautés** figurent :

- L'obligation de déclaration pour les contribuables exonérés, introduite par l'article 373 bis.

- L'affectation des recettes provenant des centimes additionnels à la patente, de la taxe immobilière, et de la taxe sur les emballages non récupérables, au financement du ramassage des ordures.
- La réduction du droit d'enregistrement pour les baux à usage d'habitation, ramené à 1 %, contre 3 % pour les baux à usage commercial ou mixte.
- L'obligation pour les assujettis à la TVA d'utiliser le Système de Facturation Électronique Certifié (SFEC).
- La mise en place d'une exonération conditionnelle pour les entreprises sous conventions d'établissement, imposant un paiement initial des droits à l'importation avec remboursement après vérification.
- Un ajustement du délai de forclusion pour les contrôles fiscaux.
- Une nouvelle exigence pour les réclamations contentieuses et les demandes de remise gracieuse, qui doivent désormais inclure des quittances de caution et des frais de traitement.
- La revalorisation des taux de droits d'accise, établis à 30 % pour le tabac, 25 % pour les boissons alcoolisées et autres produits assujettis, et 12,5 % pour les boissons sucrées.
- L'institution de centimes additionnels sur certains impôts pour financer des projets d'intérêt public local, avec un taux maximal de 25 %.
- Une redevance pour les nouveaux terminaux numériques à cartes SIM.
- La création d'un impôt forfaitaire de solidarité nationale de 1 200 francs CFA par an, payable mensuellement par tout résident de 18 ans et plus.

Ces mesures, bien que moins incitatives pour **les investisseurs potentiels en République du Congo**, viseraient à améliorer la collecte des ressources, à soutenir les priorités de l'Exécutif.

À UNICONGO, nous avons à cœur de **contribuer activement à l'élaboration de mesures fiscales équilibrées**, favorisant à la fois le développement économique du pays et l'attractivité pour les investisseurs.

Aussi, nous avons transmis nos **commentaires et propositions d'amendement à l'Assemblée Nationale** ainsi qu'à la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID).

Dans le cadre de ces échanges, **une séance de travail est également prévue avec la Commission Économie et Finances de l'Assemblée Nationale** pour présenter et discuter de ces propositions.

FMI en mission à Brazzaville

Consultation du secteur privé pour la 6e revue

04



Dans le cadre de la **sixième revue du Programme de la Facilité Élargie de Crédit (FEC)**, une délégation du Fonds Monétaire International a séjourné à Brazzaville du **7 au 18 octobre**. Cette mission, conduite par Monsieur Roland KPODAR, a échangé le 10 octobre avec les membres d'UNICONGO, d'abord avec les entreprises du secteur non pétrolier, puis celles du secteur pétrolier.

Comme pour les missions précédentes, l'objectif général était **d'analyser les récents développements économiques, d'évaluer les perspectives à venir**, et de mesurer les performances dans le cadre du programme. Pour le secteur privé, cette mission visait également à recueillir leurs ressentis dans un contexte de tensions de trésorerie.

Dès le début des échanges, **le FMI a indiqué avoir déjà débloqué 256 milliards de FCFA** et apporté son soutien aux réformes budgétaires pour préserver la viabilité de la dette. Des mesures ont également été mises en œuvre concernant les arriérés de la dette intérieure.

Le secteur privé a ensuite dressé un **état des lieux de la situation économique actuelle, marquée en substance par une baisse significative dans plusieurs secteurs au premier semestre 2024** et par une absence d'amélioration du climat des affaires. Des difficultés d'approvisionnement en carburant et en électricité ont également été soulignées.

De son côté, le FMI a rappelé avoir recommandé au Gouvernement plusieurs mesures pour améliorer le climat des affaires et s'est justifié d'avoir conseillé le Gouvernement d'instaurer la TVA au secteur de l'amont pétrolier autrefois exonéré. Cette mesure aurait été prise pour renforcer les finances publiques, actuellement sous pression.

Les discussions sur la suppression des subventions des produits pétroliers sont toujours en cours avec le Gouvernement.

Enfin, pour **le secteur pétrolier et gazier**, les échanges ont principalement porté sur l'évolution de la production des acteurs du secteur ainsi que sur les difficultés d'approvisionnement en carburant, particulièrement ressenties dans la ville de Brazzaville.

Validation du Plan Stratégique de la CNTR Gestion transparente des finances publiques

05



Afin de **renforcer la transparence dans la gestion des finances publiques**, la **Commission Nationale de Transparence et de Responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR)** a organisé un atelier du 17 au 19 octobre pour finaliser son plan stratégique pluriannuel 2024-2029. Cet événement a réuni un large éventail de parties prenantes, soulignant ainsi l'importance de cette question pour l'ensemble de la société congolaise.

Le Premier ministre, dans son discours d'ouverture, a **réaffirmé l'engagement du gouvernement en faveur d'une gestion transparente des finances publiques**. Il a souligné que la transparence dans la gestion des finances publiques est un **pilier central pour améliorer le climat des affaires et garantir la stabilité économique du pays**.

Les travaux de l'atelier ont permis de faire un état des lieux de la mise en œuvre du code de transparence adopté il y a sept (7) ans déjà. Il est apparu que ce texte, pourtant essentiel pour garantir une gestion saine des finances publiques, est encore méconnu par une grande partie des administrations.

Par ailleurs, les résultats d'une évaluation récente ont montré que **seulement 30% des administrations répondent aux demandes**

d'informations de la CNTR, ce qui limite considérablement la capacité de cette dernière à évaluer les progrès réalisés.

Face à ces constats, les participants à l'atelier ont souligné **la nécessité d'intensifier les efforts de sensibilisation et de formation sur le code de transparence**. Ils ont également appelé à renforcer les mécanismes de contrôle et de sanction en cas de non-respect de ces dispositions.

Par ailleurs, l'atelier a permis de mettre en évidence **le lien étroit entre la transparence et la réussite de la transition vers le budget programme**. En effet, il est impossible de mettre en œuvre un tel budget si les dispositifs de transparence et de responsabilité ne sont pas pleinement opérationnels.

Au-delà des défis à relever, l'atelier a été l'occasion de **formuler des recommandations concrètes pour améliorer le plan stratégique de la CNTR et son plan d'action**. Il s'agit notamment de renforcer les capacités de l'institution, d'améliorer sa coordination avec les autres acteurs de la gestion des finances publiques et de développer des outils de suivi et d'évaluation plus performants.

La prochaine étape consistera à mettre en œuvre **ce plan stratégique révisé**. La réussite de cette institution dépendra de la mobilisation de tous les acteurs concernés, qu'il s'agisse des administrations publiques, des entreprises, de la société civile ou des partenaires au développement.

Colloque APEC 2024

Financement du secteur agricole

06



Les 3 et 4 octobre, Brazzaville a accueilli un colloque organisé par l'Association Professionnelle des Établissements de Crédit (APEC) du Congo.

Cette rencontre a porté sur le financement de la **filiale agricole et les défis du recouvrement des créances**. L'événement a réuni des acteurs économiques, des experts financiers et des représentants des institutions publiques, qui ont échangé sur les stratégies pour dynamiser ce secteur vital pour l'économie congolaise.

UNICONGO, représentée par le Président de la **Fédération Agriculture, Élevage et Pêche, Monsieur Hilarion BOUNSANA**, a activement participé à cette rencontre, affirmant son engagement à contribuer à la résolution des défis économiques du secteur agricole.

Les discussions ont été structurées autour de **quatre axes majeurs** :

- La problématique du financement de la filière agricole ;
- Le rôle des fonds de garantie en Afrique, notamment en zone CEMAC ;
- La protection des consommateurs en matière de produits et services bancaires ;
- Le recouvrement des créances.

Ce colloque a permis **d'explorer diverses pistes de solutions pour améliorer l'accès au financement du secteur agricole**, en mettant en avant le rôle des fonds de garantie en Afrique, comme le Fonds d'Impulsion de Garantie et d'Accompagnement (FIGA) et le Fonds de Solidarité Africaine (FSA).

Parmi les points saillants, un appel a été lancé pour **la création de groupements agricoles**, visant à structurer et à professionnaliser les exploitants, ce qui faciliterait leur accès aux financements et améliorerait leur accompagnement. Les banques ont également exprimé leur volonté de collaborer avec ces structures pour un soutien continu au secteur agricole.

Renforcement des échanges économiques UNICONGO rencontre l'Ambassadeur de Turquie

07



Le 8 octobre, **le Président d'UNICONGO, accompagné de quelques membres, a reçu l'Ambassadeur de Turquie pour une rencontre stratégique visant à explorer les opportunités de collaboration économique entre la Turquie et le Congo**. Les échanges ont porté sur des actions concrètes pour encourager les investissements et renforcer les liens commerciaux entre les deux nations.

Au cours de cette rencontre, le Président a souligné un point crucial : **l'intégration des entreprises turques nouvellement installées au Congo**. Cette démarche leur permettrait de bénéficier d'un accompagnement précieux pour mieux appréhender le contexte local, et ainsi s'implanter de manière éclairée et durable.

L'Ambassadeur a accueilli favorablement cette proposition, reconnaissant l'importance de telles initiatives pour un développement harmonieux des entreprises turques au Congo.

Les discussions ont également permis de **mettre en lumière les secteurs prioritaires pouvant bénéficier d'un partenariat renforcé**. Cette rencontre augure de belles perspectives pour l'intensification des relations économiques entre **la Turquie et le Congo**, une dynamique qui pourrait se traduire par des projets communs et une collaboration mutuellement bénéfique.

Lancement du projet "MOSALA" Autonomisation des jeunes congolais

08

Le projet "Mosala" s'inscrit dans une dynamique **d'autonomisation économique** des jeunes en situation de vulnérabilité. Son objectif principal est de mettre en œuvre des politiques actives d'emploi et de formation, intégrant une perspective de genre. En partenariat avec **l'Agence Française de Développement (AFD) et la Délégation de l'Union Européenne (DUE)**, le Gouvernement de la République du Congo a lancé ce projet pour renforcer l'adéquation entre formation et emploi, améliorer l'employabilité des jeunes et réduire les inégalités de genre.



L'objectif est de **former et d'insérer 5 000 jeunes, dont 50 % de femmes**, tout en soutenant trois services publics de l'emploi et en proposant cinq programmes de formation alignés sur le **Plan National de Développement (PND 2022-2026)**.

La cérémonie de lancement a eu lieu **le 10 octobre**, au cours de laquelle ont été présentés les objectifs, le budget et le plan d'action du projet. Le **Forum "Mosala" 2024**, qui s'est tenu au **Palais des Congrès**, a rassemblé des centaines de jeunes autour d'activités variées, faisant du village des exposants un véritable pôle d'opportunités. Cet événement vise à sensibiliser le public aux services d'emploi et de formation, tout en facilitant les rencontres entre demandeurs d'emploi et opérateurs de formation.

Sur le stand d'UNICONGO, de nombreux jeunes ont manifesté un vif intérêt pour nos services proposés sur **emploi.cg**, ainsi que pour le **projet de mentorat et la plateforme de formation eCampus**.

L'intérêt pour le public cible est de :

- Explorer les opportunités d'emploi et de formation sur place en rencontrant directement les équipes de recrutement et de formation partenaires.
- Échanger avec des professionnels et des formateurs qui vous guideront vers les meilleures options pour votre insertion professionnelle.

La caravane se déplacera dans trois villes après Brazzaville : **Ouessou, Dolisie et Pointe-Noire**. Si vous êtes intéressés à participer dans l'une de ces villes, contactez-nous en écrivant à **secrariat@unicongo.cg**.

Session de vulgarisation sur le crédit - bail Une Opportunité pour les entreprises congolaises

09

Le jeudi 24 octobre, UNICONGO a organisé **une session de formation sur le crédit-bail, animée par Maître Roland BEMBELLY**, avocat à la Cour et docteur en droit, sous le thème : **crédit-bail, quel avantage pour les entreprises ?** Cet événement avait pour objectif de familiariser les participants avec ce mécanisme de financement de projets.

Destinée aux membres d'UNICONGO, la session de vulgarisation a mis en évidence les nombreux avantages du crédit-bail pour les entreprises congolaises. Connue également sous le nom de "leasing",

Le crédit-bail est une solution permettant **aux entreprises de disposer d'équipements sans engager immédiatement leurs capitaux propres**. Le formateur a présenté les spécificités de ce dispositif, particulièrement avantageux pour les PME, les industries et les startups souhaitant moderniser leurs outils de production sans supporter le coût immédiat d'un achat.

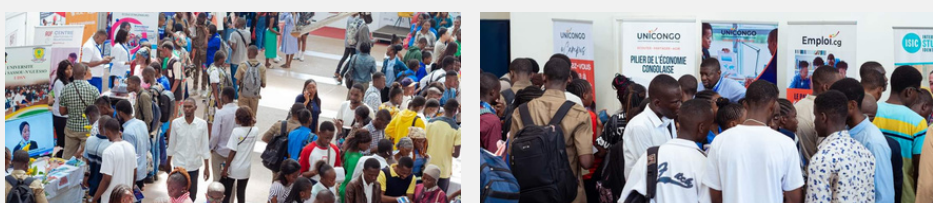
Le crédit-bail offre une solution flexible en permettant à l'entreprise d'utiliser **des équipements ou des locaux professionnels moyennant un loyer, avec la possibilité de devenir propriétaire à terme**. Au cours de la session de questions-réponses, les participants ont pu approfondir leur compréhension des bénéfices de ce mécanisme. Ils ont ainsi découvert que le crédit-bail représente un levier de croissance pour les entreprises cherchant à renforcer leur capacité d'investissement et à optimiser leur gestion de trésorerie.

Maître BEMBELLY a également abordé les **aspects juridiques et fiscaux du crédit-bail**, en soulignant les avantages tant pour le crédit-preneur (l'entreprise) que pour le crédit-bailleur. Cette formation témoigne de l'engagement d'UNICONGO à soutenir les entreprises congolaises en les orientant vers des solutions financières innovantes et adaptées au contexte local.

UNICONGO

Soutient la jeunesse congolaise

10



En octobre, UNICONGO s'est mobilisée pour promouvoir **l'employabilité et l'inclusion des jeunes au Congo**, à travers des événements majeurs organisés en partenariat avec diverses institutions.

1. Forum des études et de l'orientation

Du 15 au 19 octobre 2024, UNICONGO a participé au Forum organisé par l'Institut Français du Congo à Brazzaville et à Pointe-Noire.

Nos équipes ont échangé avec des jeunes motivés et des professionnels, inspirant des choix de carrière concrets et encourageant la construction de trajectoires professionnelles solides.

2. Forum sur l'emploi des jeunes et des jeunes en situation de handicap

Les 22 et 23 octobre, UNICONGO a rejoint le Forum organisé à l'occasion de l'anniversaire des Nations Unies, axé sur l'inclusion professionnelle. Des ateliers ont abordé l'entrepreneuriat, la réorientation professionnelle, et l'adaptation du travail pour les jeunes et les personnes en situation de handicap, réaffirmant ainsi notre engagement à soutenir l'accès à l'emploi pour tous.

3. Watch Me Talk For Youth

Les 25 et 26 octobre, UNICONGO a participé à cet événement axé sur la responsabilisation des jeunes évoluant dans les secteurs informels.

Nancy CHENARD, notre **Secrétaire Générale Exécutive**, et d'autres membres d'UNICONGO ont animé **des échanges sur le développement personnel et les défis du secteur informel**, encourageant les jeunes à saisir les opportunités professionnelles.

À **UNICONGO**, nous œuvrons pour un avenir où chaque jeune Congolais, quels que soient ses défis, puisse aspirer à une carrière enrichissante et contribuer activement au développement économique du Congo.

Assemblée Générale d'UNICONGO

A l'ordre du jour : la modification des statuts

11

En novembre, UNICONGO consacrera le mois à l'organisation et à la tenue de son **Assemblée Générale Ordinaire (AGO)**, avec une session plénière prévue le **22 novembre à 15 h à l'Hôtel Elaïs** de Pointe-Noire. Dans le respect de notre pratique d'alternance entre Brazzaville et Pointe-Noire, l'AGO revient cette année dans la capitale économique, après s'être déroulée au Radisson de Brazzaville l'an passé.

Les réunions de restitution des fédérations, programmées du **11 au 20 novembre, précéderont cette AGO**. Elles permettront de faire un bilan détaillé de l'année écoulée, secteur par secteur, et poseront les bases des orientations stratégiques pour l'avenir.

En complément de l'AGO, une **Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)** sera organisée afin de soumettre à l'approbation des membres la **réforme des statuts**, menée cette année par le Bureau de l'Union. Ces nouveaux statuts, issus d'une réflexion approfondie, ont été modernisés pour mieux répondre aux besoins actuels et aux aspirations de nos membres. L'AGE représente un moment décisif pour UNICONGO, offrant à notre organisation une gouvernance renforcée et une agilité accrue pour relever les défis futurs.

L'année dernière, notre projet de lancer **une tradition de gala annuel pour célébrer les 65 ans de l'Union** avait été suspendu pour des raisons exceptionnelles. Cette année, nous avons le plaisir de **concrétiser cette initiative** : le gala de clôture, prévu à la fin des assemblées, sera un moment festif et convivial. Il permettra de célébrer les réussites de l'année et de renforcer les liens entre membres de notre communauté.

Ce mois de novembre marque donc une étape importante pour UNICONGO, alliant bilan, réformes et festivités. Nous espérons vous y retrouver nombreux pour construire ensemble le futur de notre union et célébrer les liens qui nous unissent.

Révision de la grille salariale du commerce

Augmentation progressive des salaires de base

12



Suite à la publication de l'arrêté ministériel n° 9161 fixant la composition de la Commission Mixte Paritaire (CMP) chargée de réviser la grille salariale de la Convention Collective du Commerce, datant du 3 août 2011, les membres de cette instance se sont enfin réunis les 15 et 16 octobre. **Il convient de rappeler que la convention collective du commerce n'avait fait l'objet d'aucune révision depuis 2011 malgré les fluctuations économiques marquées par une hausse continue du coût de la vie.**

Les syndicats, en première ligne pour défendre les droits des travailleurs, ont saisi le **Ministère du Travail pour solliciter la révision de la grille salariale**. Leur demande visait à mieux refléter les conditions économiques actuelles et à alléger la pression financière croissante et constante sur les salariés du secteur.

Après deux jours d'intenses négociations, menées dans un climat de sérénité et de franche collaboration entre les parties prenantes, la CMP est parvenue à un accord. Les membres de la commission ont échangé leurs points de vue et analysé les spécificités de chaque catégorie professionnelle, afin de parvenir à un compromis juste et équilibré.

L'accord obtenu comporte plusieurs éléments clés :

- **Revalorisation significative des salaires** : les augmentations salariales accordées varient en fonction des catégories professionnelles, avec des taux allant de 5% à 12%. Cette différenciation en fonction des catégories vise à reconnaître les compétences et les responsabilités spécifiques de chaque échelon professionnel.
- **Palier des augmentations** ;
 - 2 % pour les salariés de la 1ère et de la 2e catégorie.
 - 9 % pour les salariés de la 3e et de la 4e catégorie.
 - 7 % pour les salariés de la 5e à la 7e catégorie.
 - 5 % pour les salariés de la 8e à la 10e catégorie.
- **Date d'entrée en vigueur** : L'application de cette nouvelle grille salariale est prévue pour **janvier 2025**. Cette date permet aux entreprises de prendre les dispositions nécessaires pour intégrer ces revalorisations dans leurs budgets de l'année 2025.

Forum Économique Côte d'Ivoire-Congo Renforcement de la coopération entre les deux pays

13

L'Ambassade de Côte d'Ivoire au Congo
Organise
Sous l'égide du Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur
Et du Ministère de la Coopération Internationale et de la Promotion du partenariat Public/Privé du Congo

LE 2^{ème}
FORUM ÉCONOMIQUE
CÔTE D'IVOIRE - CONGO

DU 04
AU 21
NOVEMBRE 2024
Palais des Congrès de Brazzaville

THÈME
RENFORCEMENT
DE LA COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE
ET CULTURELLE ENTRE
LA CÔTE D'IVOIRE ET LE CONGO

InfoLine: (+242) 27 20 33 16 00 / 27 20 31 14 00 - (+242) 06 65 66 6 47

La deuxième édition du Forum Économique, Touristique et Culturel Côte d'Ivoire-Congo, se tiendra du 4 au 21 novembre 2024 à Brazzaville et à Pointe-Noire.

Organisé par l'Ambassade de Côte d'Ivoire au Congo avec le soutien de partenaires institutionnels et d'acteurs économiques, cet événement a pour objectif de renforcer les relations bilatérales et de créer des opportunités d'affaires concrètes pour les entreprises ivoiriennes et congolaises.

Le forum favorisera des partenariats pour les entreprises ivoiriennes souhaitant s'implanter au Congo, tout en informant les opérateurs économiques congolais sur les options d'investissement en Côte d'Ivoire.

Des échanges dans des secteurs clés tels que **l'agriculture, le tourisme et l'enseignement seront au programme**, permettant aux participants de découvrir des synergies avec le secteur privé ivoirien et de renforcer la coopération diplomatique.

L'événement proposera des tables rondes, des ateliers et des sessions de réseautage, des espaces d'exposition et de démonstration seront également disponibles, permettant aux entreprises de présenter leurs produits et services aux partenaires potentiels.

Ce forum est une occasion unique de **renforcer la coopération diplomatique et économique entre la Côte d'Ivoire et le Congo**, tout en créant un environnement propice aux affaires pour les deux nations.

Emploi.cg Premier site de recrutement au Congo

14

emploi.cg

Offres IT Freelance | Accueil Candidat | Offres d'emploi | Ils recrutent | Accueil recruteur | Se connecter

Candidat : Déposez votre CV | Recruteur : Publiez une annonce

Trouvez votre futur job parmi 816 postes ouverts

Mots-clés | Région(s) | Métier

emploi.cg est la plateforme de recrutement mise en place par UNICONGO, conçue pour mettre en relation l'offre et la demande d'emploi. Les entreprises locales et internationales y publient leurs offres d'emploi, permettant aux candidats d'envoyer leurs candidatures directement aux recruteurs. **Avec une communauté de plus de 110 000 talents inscrits**, emploi.cg se distingue par sa capacité à connecter rapidement les entreprises avec les profils recherchés. En rejoignant notre plateforme de recrutement en ligne, les recruteurs bénéficient de multiples avantages :

- **Accessibilité optimisée** : les candidats peuvent postuler à tout moment, recevant des notifications pour chaque nouvelle offre publiée, ce qui attire un nombre élevé de postulants qualifiés.
- **Filtrage avancé** : nos outils de filtrage vous aident à identifier les meilleurs profils en un clin d'œil, réduisant le temps consacré à la présélection.
- **Centralisation des candidatures** : toutes les informations sont regroupées en un seul endroit, facilitant la gestion et le suivi des candidatures et améliorant la communication avec les candidats.
- **Interface intuitive** : notre interface conviviale rend le processus agréable pour les recruteurs comme pour les candidats.

Publier vos offres d'emploi sur emploi.cg, c'est optimiser votre processus de recrutement tout en gagnant en efficacité !

Prêt à trouver les talents qui propulseront votre entreprise ? Créez votre compte sur emploi.cg et commencez à recruter aujourd'hui.

Pour publier vos offres d'emploi, contactez-nous à l'adresse suivante : secretariat@unicongo.cg.

Réunion d'information

Présentation de la procédure d'AO de l'UNICEF

15

Le 4 octobre, une réunion s'est tenue dans les salles de réunion d'UNICONGO à Brazzaville et Pointe-Noire, en présentiel et en ligne, réunissant les membres pour une présentation des appels d'offres de l'UNICEF.

L'objectif de cette rencontre était de présenter :

- Le processus d'achat de biens et services de l'UNICEF,
- Les opportunités d'affaires offertes par cet organisme des Nations Unies à Brazzaville pour les partenaires locaux.

L'UNICEF a exposé ses principes fondamentaux de travail, qui sont les suivants :

- Égalité des chances : tous les soumissionnaires ont accès aux mêmes informations.
- Liberté d'accès : toute personne à la possibilité d'accéder à ses marchés.
- Transparence : les critères d'attribution des marchés sont définis et connus dès la mise en concurrence.

Ces principes de base, soulignent que cette organisation, permet de maintenir une approche juste et éthique, dans laquelle les pratiques de favoritisme et de corruption sont strictement proscrites.

Les représentants de l'organisation ont détaillé :

- Les procédures de sollicitation pour les appels d'offres ;
- Les critères d'évaluation des offres ;
- Les moyens et canaux de publication des appels d'offres.

Ils ont précisé que les réponses aux appels d'offres doivent suivre les canaux obligatoires ; en cas de non-respect, la soumission est automatiquement rejetée. Ils ont également insisté sur l'application des normes d'éthique les plus rigoureuses pour l'ensemble du personnel des Nations Unies, qui interdisent le favoritisme et la corruption.

Ont été partagées les principales catégories de dépenses pour 2023-2024, parmi lesquelles figurent :

- **Vaccins et fournitures de vaccination ;**
- **Équipements de la chaîne de froid ;**
- **Aliments thérapeutiques ;**
- **Articles d'abri et de ménage ;**
- **Produits et équipements médicaux ;**
- **Conception et reprographie de documents ;**
- **Fournitures et équipements scolaires ;**
- **Transit et transport ;**
- **Construction d'infrastructures sociales ;**
- **Communication.**

L'UNICEF a encouragé les entreprises membres d'Unicongo à s'inscrire sur sa plateforme pour rester informées des appels d'offres et des nouvelles opportunités. Cette inscription assure aux entreprises un accès privilégié aux opportunités de collaboration avec l'UNICEF.

Cette rencontre a permis d'offrir une vision globale des marchés de l'UNICEF et de renforcer les partenariats potentiels avec les entreprises locales dans un cadre éthique et équitable.

AFTERWORK Unicongo

Willis Tower Watson à l'honneur

16

Le vendredi 18 octobre 2024, UNICONGO et Willis Tower Watson ont organisé un Afterwork au restaurant UMA de l'Hôtel Elaïs à Pointe-Noire, rassemblant les membres de l'Union dans une ambiance propice aux échanges professionnels et à la construction de nouvelles synergies.

Dans ce cadre convivial, nos adhérents ont partagé un moment chaleureux, idéal pour échanger et tisser des liens.



Dès 18h30, les invités ont profité de l'ambiance festive et de la vue imprenable sur la ville. Entre moments de réseautage et discussions détendues, les participants ont renforcé leurs relations tout en créant de nouvelles connections.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les participants pour leur engagement et leur contribution à cette soirée de networking. Votre présence et votre dynamisme renforcent la solidité de notre réseau. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir lors de nos prochains événements.

Adhésions à UNICONGO

Ils nous ont rejoints en Octobre

17

Nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents au sein de notre association patronale, UNICONGO. Chaque mois, de nouvelles entreprises du secteur privé nous rejoignent, renforçant ainsi notre communauté.

Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à :

- IMANES SERVICES (Agence immobilière) ;
- ML EVENT'S (Évènementiel) ;
- BEM CONGO BRAZZAVILLE (Formation professionnelle).

Chez UNICONGO, nous nous engageons à offrir à nos membres des ressources de qualité, des opportunités de réseautage et un soutien constant pour favoriser leur développement et leur succès. Nous encourageons nos nouveaux adhérents à s'impliquer activement dans nos initiatives et à tirer pleinement parti des avantages de leur adhésion.

Agenda UNICONGO

Évènements à ne pas manquer

18



Exceptionnellement ce trimestre, UNICONGO vous invite à un deuxième afterwork, au Jaipur Beach à Pointe-Noire, le 8 novembre. Cette fois-ci, la société SCAB sera mise à l'honneur.



Assemblée Générale d'UNICONGO à l'Hôtel Elaïs. Merci de confirmer votre participation en écrivant à secretariat@unicongo.cg